

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 MAI 2018
A 18 HEURES 30**

Présents : Patrick RODHAIN, Sébastien GARNIER, Claude LEFEVRE, Marc CARRÉ, Isabelle CHARRON, Roger PIQUET, Philippe LAUNAY, Marie-Christine SALIN, Thierry LAURENS, Anick DELÉTANG, Anne REVEL-BERTRAND, Michel SURCIN, Jean-Marie CHANDEBOIS, ~~Eliane JOUBERT~~, Géraldine AUTRIQUE, ~~Nicolas GOURMELON~~, ~~Sonia BONÉ~~, Martial TIREAU, Anne BRINDEAU, Elise ALGRAIN, Pierre-Yves FOSSEY, ~~Lydie LE RALLE~~, ~~Emmanuel GAUTIER~~, ~~Christine CHAMPAGNAT~~, Irène CROCHARD, ~~Mathieu LECOURBE~~, Sylvain LAINÉ, ~~David LECUYER~~, ~~Chantal FARDOIT~~, Cécile BONNARD, ~~Carole LABICHE-LAVERNE~~, ~~Laurence LEFÉBURE~~, Edith GOMES, ~~Muriel BANSARD~~.

1/ Election des délégués et suppléants qui éliront le sénateur le 1^{er} juillet 2018

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RODHAIN, maire de Rémalard en Perche, qui a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Cécile BONNARD a été élue secrétaire de séance par le conseil municipal.

Monsieur Patrick RODHAIN, maire de la Commune de **Rémalard en Perche**

- **Procède** à l'appel des membres du Conseil municipal

Conseiller	Présent	Absent	Ayant donné procuration à
Elise ALGRAIN	x		
Géraldine AUTRIQUE	x		
Muriel BANSARD		x	Anne REVEL-BERTRAND
Anne BRINDEAU	x		
Sonia BONÉ		x	Isabelle CHARRON
Cécile BONNARD	x		
Marc CARRÉ	x		
Christine CHAMPAGNAT		x	
Jean-Marie CHANDEBOIS	x		
Isabelle CHARRON	x		
Irène CROCHARD	x		
Anick DELÉTANG	x		
Chantal FARDOIT		x	
Pierre-Yves FOSSEY	x		
Sébastien GARNIER	x		
Emmanuel GAUTIER		x	
Edith GOMES	x		

Nicolas GOURMELON		x	Sylvain LAINÉ
Eliane JOUBERT		x	
Carole LABICHE-LAVERNE		x	
Sylvain LAINÉ	x		
Philippe LAUNAY	x		
Thierry LAURENS	x		
Mathieu LECOURBE		x	
David LECUYER		x	
Laurence LEFEBURE		x	Philippe LAUNAY
Claude LEFEVRE	x		
Lydie LE RALLE		x	Marie-Christine SALIN
Roger PIQUET	x		
Anne REVEL-BERTRAND	x		
Patrick RODHAIN	x		
Marie-Christine SALIN	x		
Michel SURCIN	x		
Martial TIREAU	x		
Total	22	12	

- Dénombrer : 22 conseillers municipaux présents et 5 représentés et constater que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.
- Inviter le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués
- Rappeler qu'en application des articles L 289 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé des candidats est déclaré élu.
- Désigner le bureau (deux membres présents les plus **âgés** et deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal) :
 - Anne REVEL-BERTRAND
 - Claude LEFEVRE
 - Anne BRINDEAU
 - Martial TIREAU
- **Demande qui** souhaite présenter une liste complète constituée de 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants ou une liste incomplète : Monsieur Patrick RODHAIN
- Redemander s'il y a d'autres personnes qui souhaitent se présenter. Aucune autre personne ne se présente.

A l'appel de leur nom, les conseillers municipaux vont voter. Le Président vérifie (sans toucher) que le conseiller ne dépose **qu'une seule enveloppe** dans l'urne. Le conseiller émarge. Le nombre **de conseillers** refusant de voter est enregistré.

Dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes déposées) :	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (at. L.66 du code électoral) :	0
Nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue :	18
A obtenu : Rémalard en Perche	27 voix

1^{er} tour :

Nom de la liste	Titulaires	Suppléants	Nombre de suffrages obtenus
Rémalard en Perche	- Patrick RODHAIN - Isabelle CHARRON - Claude LEFEVRE - Marie-Christine SALIN - Sébastien GARNIER	- Anne REVEL- BERTRAND - Philippe LAUNAY - Laurence LEFEBURE	27

La liste de Rémalard en Perche ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Patrick RODHAIN, Isabelle CHARRON, Claude LEFEVRE, Marie-Christine SALIN et Sébastien GARNIER ont été proclamés délégués titulaires et Anne REVEL-BERTRAND, Philippe LAUNAY et Laurence LEFEBURE, délégués suppléants.

*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures.